



Comment remettre en cause un garde alternée

Par **Smaras**, le **04/09/2009** à **18:32**

Bonjour,

Divorcée depuis 2006, j'avais accepté la garde alternée de ma fille (5 ans à l'époque), du fait que son père avait déjà 2 garçons d'un précédent mariage, sur ce type de garde. A l'époque il me semblait injuste pour ma fille de la priver de ses frères et le fait qu'ils aient tous les trois le même mode de garde me semblait plus judicieux.

Seulement voila, le jugement a été enterriné en novembre 2006, et en février de l'année suivante, les garçons, suite à des disputes incessantes avec leur père, ont réintégré le domicile de leur mère pour la majeure partie du temps. Du coup ma fille s'est retrouvée sans ses frères et l'a très mal vécu, elle ne voulait plus y aller non plus. Son père ne voulant pas céder à ce qu'il estimait des caprices, j'ai pris les devants en emmenant ma fille chez un pédopsychiatre, qui a conclu que ma fille était triste de la situation, mais pas plus destabilisée que ça.

J'ai depuis refais ma vie et ai obtenu une mutation à plus de 60KM de mon domicile, pour un poste à responsabilités et mieux rémunéré, en tenant au courant mon ex conjoint de mes intentions de déménager, après avoir obtenu son accord bien entendu. Ce dernier me présentant la chose ainsi : l'année prochaine, maintenant, c'est trop court, il faut s'organiser, c'est trop soudain. Sachant que je l'ai tenu au courant de toutes mes démarches avant même que celles ci aboutissent. La situation s'est représentée l'an dernier, même réponse de l'intéressé.

Aujourd'hui ma fille va bien, mais, ma mutation à fonctionné et je suis obligée de faire près de 200km par jour du fait que son père repousse toujours l'échéance et étant obligée de garder mon domicile initial afin de ne pas perdre la garde de ma fille. Mon nouveau conjoint habite à la campagne, ce qui pour moi semble être un cadre idéal pour un enfant.

Mon ex mari, lui est toujours en plein coeur de la banlieue parisienne et vit avec une femme qui a deux enfants, ils vivent donc à 7 dans un appartement F4, ou ma fille partage sa chambre avec celle de sa nouvelle belle mère...

Je souhaite saisir à nouveau le JAF afin de pouvoir offrir à ma fille une vie plus "verte", mais je ne sais pas si j'ai une chance d'avoir gain de cause, ni quelles démarches mettre en oeuvre exactement.

Merci d'avance pour vos précieux conseils...